

Dossier de presse

Union Retraite

Juillet 2023

SOMMAIRE

- » **Union Retraite - Qui sommes-nous ? – pages 2 et 3**
- » **Les services Info Retraite – pages 4, 5, 6 et 7**
- » **La mutualisation de la gestion inter-régimes – page 8**
- » **Chiffres clés – page 9**

LE GROUPEMENT

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire (de base et complémentaire) au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

- Les membres du GIP



LES MISSIONS

L'Union Retraite met en œuvre du « droit à l'information » des assurés sur leur retraite future prévu par les lois de 2003 et 2010. Le GIP est également chargé du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le

système de retraites. Pour cela, l'Union Retraite développe des services identifiés sous la marque Info Retraite.

Ces services sont disponibles sur le compte retraite, accessible depuis le site internet commun à tous les régimes : www.info-retraite.fr

L'EQUIPE UNION RETRAITE

L'Union Retraite dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de personnes, pour la plupart issues des régimes de retraite, qui travaille avec les régimes à :

- donner de la lisibilité, essentielle à la confiance dans le système de retraite ;
- simplifier la retraite, en développant une offre de services innovante.

LA GOUVERNANCE

L'Union Retraite se compose :

- d'instances délibérantes ([assemblée générale](#) et [conseil d'administration](#)) et consultatives ([comité de coordination stratégique](#) et [comité des usagers](#)) ;
- de divers comités et groupes de travail (comités de pilotage, comités techniques, comités projets, groupes transverses, groupes de travail...).

LES DATES CLES

20 janvier 2014	La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites définit les missions de l'Union Retraite.
7 novembre 2014	L'assemblée générale approuve la convention constitutive destinée à prendre en compte les nouvelles missions assignées au GIP par la loi. Le GIP Info Retraite devient l'Union Retraite. La constitution est modifiée par un arrêté le 26 septembre 2021, publié au journal officiel.
20 novembre 2017	Le conseil d'administration désigne Stéphane Bonnet nouveau directeur de l'Union Retraite. Il remplace Jean-Luc Izard, nommé secrétaire général auprès du haut-commissaire à la réforme des retraites.
17 mars 2021	Le conseil d'administration de l'Union Retraite valide sa feuille de route 2021-2022 . Les missions du groupement y sont déclinées en quatre grands axes : poursuivre le développement de l'offre de services, déployer l'inter-régimes de gestion, mettre l'expertise inter-régimes au service de l'État et des régimes, améliorer l'efficacité de l'inter-régimes.
1^{er} avril 2022	Les membres du conseil ont élu Didier Weckner président de l'Union Retraite et Éric Blachon premier vice-président.
28 mars 2023	Élection de Frédéric Tisler en qualité de deuxième vice-président de l'Union Retraite.

Président

Didier Weckner



Directeur

Stéphane Bonnet



Dans le cadre de ses missions, l'Union Retraite et les régimes développent des services en ligne pour rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les assurés.

Ces services sont identifiés sous la marque Info Retraite et accessibles par tous les assurés, quels que soient leur âge, leur statut et leur parcours professionnel.



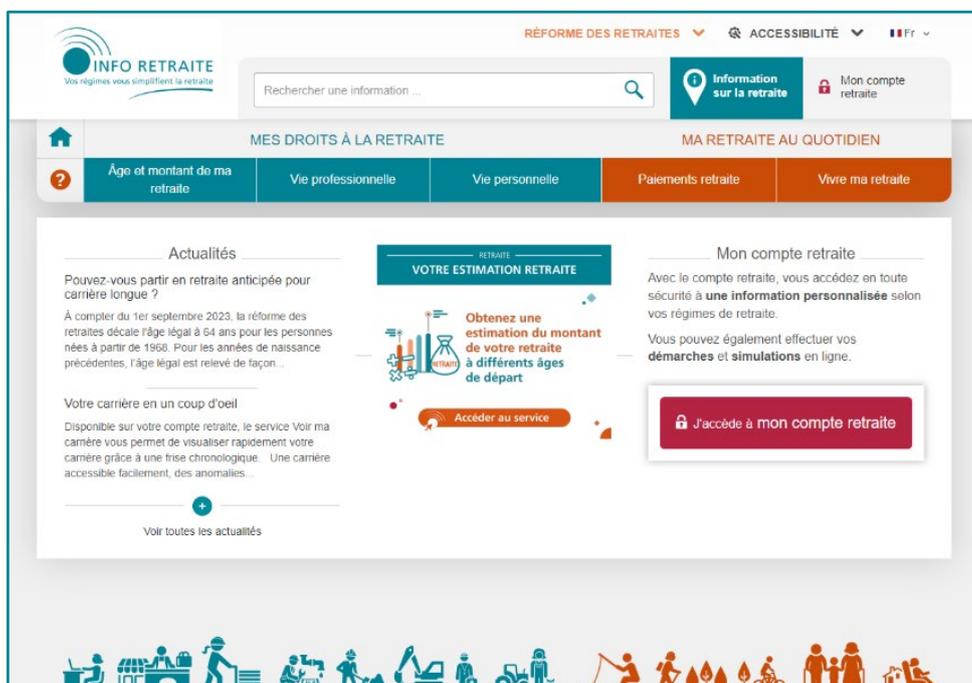
Les services Info Retraite sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr en se connectant au compte retraite.

INFO-RETRAITE.FR

Le site internet www.info-retraite.fr permet aux assurés, quels que soient leurs régimes d'affiliation et leur situation professionnelle, d'accéder simplement à l'ensemble des informations sur leur retraite et sur la retraite en général : articles thématiques, infographies...

Info-retraite.fr facilite également les démarches retraite des assurés en proposant un seul et unique point d'entrée à un bouquet de services en ligne : le compte retraite.

37 140 000 visiteurs entre janvier et juillet 2023



Zoom sur ...

Le site services.info-retraite.fr présente l'offre de services Info Retraite et oriente les assurés vers le ou les services qui correspondent le mieux à leurs besoins.

Plus d'informations [en cliquant ici](#).

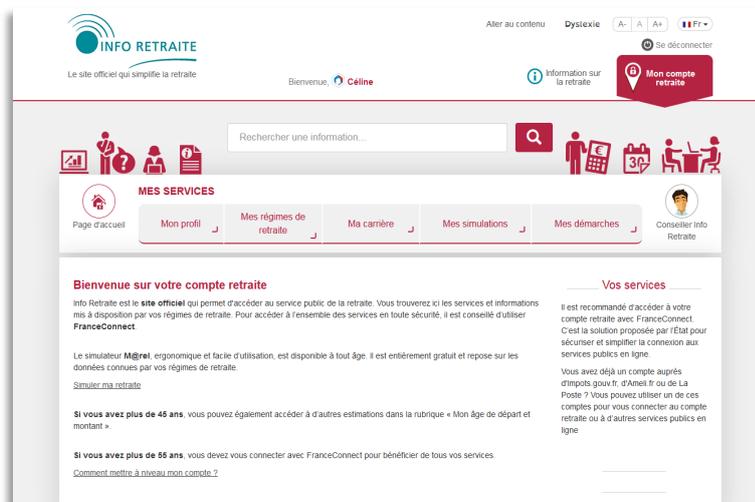
4 960 000 visiteurs
entre janvier et juillet 2023



LE COMPTE RETRAITE

Le compte retraite permet aux assurés de disposer, sur un seul espace sécurisé en ligne, d'un ensemble de services utiles pour leur retraite : les services Info Retraite.

Plus de 14 millions de comptes retraite créés depuis
l'ouverture fin 2016



DES SERVICES INFO RETRAITE POUR TOUS

» ACTIFS

- **Ma carrière**

Voir sa carrière en un coup d'œil année par année, les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités pour lesquelles les régimes de retraite n'ont pas d'information sont signalées.

Télécharger un récapitulatif de ses droits à la retraite acquis (nombre de points et de trimestres).

[À tout âge]

- **Mon estimation retraite**

Simuler le montant de sa future retraite selon différents scénarios de carrière. Le simulateur s'appuie sur les données de carrière transmises par les régimes de retraite.

Obtenir une estimation du montant de la retraite à plusieurs âges de départ.

[À tout âge]

- **Corriger ma carrière**

Signaler les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités professionnelles détectées par le service *Ma carrière* aux régimes de retraite pour qu'ils les corrigent.

[À partir de 55 ans]

- **Demander ma retraite**

Déposer une seule demande de retraite auprès de tous les régimes de retraite.

[Au moment du départ à la retraite]

» RETRAITÉS

- **Ma retraite à l'étranger**

Justifier de son existence auprès de tous les régimes de retraite, en une seule fois, pour continuer à percevoir sa retraite française depuis l'étranger. Les justificatifs peuvent être transmis par internet et par courrier.

[Pour les retraités qui perçoivent des retraites française à l'étranger]

- **Mes attestations de paiement**

Télécharger son attestation de paiement retraite.

- **Mes attestations fiscales**

Télécharger son attestation fiscale pour tous ses régimes de retraite.

- **Mon historique des paiements**

Consulter et télécharger son historique de paiements retraite.

» TOUS

- **Demander ma réversion**

Déposer une seule demande de réversion auprès de tous les régimes de retraite du conjoint ou de l'ex-conjoint décédé.

- **Suivre mes demandes**

Suivre l'état d'avancement de ses demandes de correction de carrière, de retraite et de réversion.

- **Mes contrats épargne retraite**

Consulter la liste de ses contrats d'épargne de retraite supplémentaire et les coordonnées des organismes qui les gèrent.

En annexe, le panorama de l'offre de services inter-régimes.



L'APPLICATION MOBILE

L'appli *Mon compte retraite* permet aux assurés d'accéder à leurs informations retraite directement depuis leur smartphone :

- droits à la retraite acquis,
- estimations retraite en un clic,
- consultation des paiements et téléchargement d'attestations fiscales,
- informations sur leurs produits d'épargne retraite supplémentaire,
- actualités retraite.

Désormais, il est aussi possible de scanner ses documents pour les déposer en ligne.

L'application est disponible gratuitement sur les stores d'Apple et de Google. Plus d'informations [en cliquant ici](#).



Zoom sur ...

Parallèlement aux services du compte retraite des outils répertoriés sur le site services.info-retraite.fr, sont accessibles sans connexion. Ils ont pour objectif d'apporter un premier niveau d'information sur la retraite et d'accompagner les utilisateurs des services en ligne Info Retraite :

- les [parcours d'information](#) sur l'expatriation, le cumul emploi-retraite et le parcours retraite progressive ;
- les [simulateurs](#) pour connaître l'âge de départ à la retraite, l'âge de départ dans le cas d'une retraite anticipée pour carrière longue ou handicap, l'éligibilité à la réversion ;
- les outils d'accompagnement aux services en ligne.

DROIT A L'INFORMATION

En plus des projets de simplification, l'Union Retraite continue la mise en œuvre du droit à l'information retraite.

Le droit à l'information a été mis en place par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites qui instaure un droit individuel des assurés à être informés sur leur retraite. Cette loi a été renforcée par celle de novembre 2010.

Le droit à l'information a pour objectif d'informer, de manière systématique, les assurés sur leurs droits connus des régimes de retraite et sur ceux qu'ils sont susceptibles d'acquérir afin de leur éviter des pertes de droits. Il concerne l'ensemble des assurés, tout au long de leur vie professionnelle et de leur retraite.

Concrètement les assurés reçoivent tous les 5 ans, des documents sur leurs droits : relevé de carrière à partir de 35 ans et estimation retraite à partir de 55 ans. Sur le compte retraite, ils accèdent également à tout moment à de l'information retraite personnalisée et peuvent effectuer des estimations et des démarches en ligne.

D'autres dispositifs sont mis en place pour lutter contre le non-recours aux droits.

Plus d'informations sur les services du droit à l'information en [cliquant ici](#).

L'Union Retraite porte une démarche d'initiation et de pédagogie pour renforcer l'usage du numérique par les assurés. Il convient dans cette logique de disposer d'une offre mutualisée de services, prenant en compte les différentes informations détenues par les régimes. Le groupement poursuit ainsi ses travaux d'harmonisation des procédures et des moyens entre régimes.

Pour cela, l'Union Retraite s'appuie sur des outils pensés dans le cadre d'une mutualisation optimisée :

» Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Le répertoire de gestion des carrières unique est un projet ambitieux et innovant pour l'ensemble du système de retraite français. Il doit aboutir à la construction d'une base unique et centralisée regroupant l'ensemble des informations de carrière des assurés nécessaires à la définition de leurs droits. Cette base servira au calcul de la retraite au moment de la liquidation.

L'Union Retraite coordonne la migration des bases carrières des régimes de retraite dans le RGCU qui se fait progressivement depuis l'été 2019 pour atteindre aujourd'hui près de 44 millions d'actifs, soit 85% de sa cible.

L'utilisation du RGCU permettra à terme d'obtenir :

- une cohérence d'affichage de la carrière pour les régimes de base et complémentaire,
- une homogénéisation des modalités de gestion de la carrière, pour un affichage standardisé des carrières,
- une diminution des coûts de gestion.

» Schéma directeur du système d'information

Pour renforcer la mutualisation, l'Union Retraite accompagne les régimes dans la mise en commun de tout ou partie de leurs systèmes d'information retraite. Tout l'intérêt de cette démarche est une meilleure gestion des ressources en assurant l'unification des systèmes d'information en un seul et même système inter-régimes.

» Mutualisation du contrôle d'existence

Les personnes résidant à l'étranger doivent chaque année justifier de leur existence auprès de tous les régimes français qui leur versent une retraite.

Avec le service en ligne Ma retraite à l'étranger, la démarche est simplifiée : une seule fois par an et valable pour tous les régimes. Et les justificatifs peuvent être téléchargés et renvoyés en ligne.

À cette occasion, la gestion des contrôles d'existence a été mutualisée : un seul opérateur s'en charge désormais pour l'inter-régimes.

1,4 million d'assurés résidant à l'étranger bénéficient d'une retraite française

PLUS DE 14 MILLIONS DE COMPTES RETRAITE CRÉÉS

Plus de 2,8 millions de comptes créés entre janvier et juillet 2023
Soit une évolution de 29% par rapport à la même période en 2022

16,5 millions de simulations réalisées sur le service en ligne
Mon estimation retraite entre janvier et juillet 2023
Soit une évolution de 60% par rapport à la même période en 2022

290 000 demandes de retraite déposées en ligne
entre janvier et septembre 2023

64 000 demandes de réversion en ligne
entre janvier et juillet 2023
Soit + 14% par rapport à la même période en 2022

Consulter ses documents en ligne avec les services **Mes attestations fiscales, Mes attestations de paiement** et **Mon historique des paiements** c'est facile !

6 242 000 attestations fiscales ont été consultées
entre janvier et juillet 2023
soit + 60 % par rapport à la même période en 2022

6 643 000 attestations de paiement et attestations fiscale ont été téléchargées
entre janvier et juillet 2023

En annexe, les chiffres clés 2022.

ACCÉDEZ AUX COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE
UNION RETRAITE EN CLIQUANT [ICI](#)

CONTACTS

Thomas Tracou

Directeur de la communication

E-mail : thomas.tracou@union-retraite.fr - Tél. : 01 73 08 27 66

Elise MARCOT

Chargée de communication

E-mail : elise.marcot@union-retraite.fr - Tél. : 01 73 08 27 92